



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 11 DEC. 2023
N°2023-134

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Création d'un poste de responsable de service voirie et réseaux divers

Rapporteur : Mme THIROUX

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. DUBUS), Mme ARRON (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme BERTRAND), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. FAUTRE),

Secrétaire de séance : Mme ABCHICHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 41

Nombre de procurations : 8

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction des Ressources Humaines
Service Emploi, compétences et parcours professionnels
Pôle Recrutement – Fatiha PECOME
Séance du Conseil municipal du 15 novembre 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Fonction Publique, notamment son article L 313-1 ;

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne, annexé au budget primitif 2023, adopté par délibération n°2023-003 du 25 janvier 2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 7 novembre 2023 ;

Considérant ce qui suit :

Les opérations d'entretien et de requalification des espaces publics permettent d'améliorer le cadre de vie des quartiers et de ses usagers, et de contribuer au développement d'une ville durable, connectée et partagée.

Leur action s'inscrit dans les objectifs politiques d'une ville attractive et innovante à la fois agréable et répondant aux enjeux climatiques.

La Ville de Champigny sur Marne est en pleine mutation de renouveau urbain et des espaces publics avec de grands projets tels : le nouveau centre-ville, le programme ANRU, l'arrivée du Grand Paris Express et de ses 2 gares avec un centre de maintenance et un poste de commandement.

C'est dans ce contexte que la commune recherche un responsable de service voirie et réseaux divers.

après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

47 votes pour dont 7 procurations (M. CHATAUD, Mme ARRON, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI , , Mme KEITA-GASSAMA)

2 abstentions dont 1 procuration (M.SY)

ARTICLE 1 : CREE et INSCRIT au tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

- un emploi de responsable de service voirie et réseaux divers à temps complet

ARTICLE 2 : PRECISE la création, à compter du 1^{er} décembre 2023, d'un emploi de responsable de service voirie et réseaux divers dans le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Organiser le suivi et les opérations d'entretien et de maintenance de la voirie publique
- Assurer pour le compte de la ville, l'assistance à la programmation, la conception technique et la mise en service des opérations d'investissement portant sur la voirie et les réseaux d'énergie et de communication
- Animer le service voirie et réseaux
- Réaliser le programme des investissements en voirie et réseaux
- Conduire les opérations en partenariat interne et externe (SIPPEREC, SGP/Grand Paris Express, État ...)
- Suivre le budget et les plannings
- Gérer les ressources humaines

ARTICLE 3 : PRECISE que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base du Code Général de la Fonction Publique (article L.332-8 2°).

Cet agent contractuel pourra être recruté à durée indéterminée ou à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans compte tenu de la difficulté de recruter des fonctionnaires détenant les compétences techniques nécessaires ou à durée indéterminée, notamment par la voie de la portabilité prévue à l'article L 332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

Le contrat de l'agent à durée déterminée sera quant à lui renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 : PRECISE que l'agent devra être titulaire d'un grade appartenant au cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs, d'un diplôme permettant l'accès aux concours externes des attachés ou des ingénieurs territoriaux ou d'une expérience professionnelle sur des missions équivalentes à celles correspondant aux cadres d'emplois visés et pouvant faire l'objet d'une reconnaissance auprès de la commission d'équivalence de diplôme placée auprès du CNFPT pour l'accès aux concours externes.

Il devra par ailleurs impérativement justifier d'une expérience similaire.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

ARTICLE 5 : DIT que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Madame Sabrina ABCHICHE
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le **11 DEC. 2023**

Publication, le **11 DEC. 2023**

Certifié exécutoire

Le Maire

